



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Répercussions en Corse du blocage du port de Marseille

Question au Gouvernement n° 513

Texte de la question

RÉPERCUSSIONS EN CORSE DU BLOCAGE DU PORT DE MARSEILLE

Mme la présidente . La parole est à M. Paul-André Colombani.

M. Paul-André Colombani . Depuis le mois de janvier, la Corse a de nouveau été fortement affectée par la grève nationale des dockers, qui a durablement perturbé les liaisons maritimes avec le continent.

Sans remettre aucunement en cause la légitimité de ce mouvement social,...

M. Jean-Paul Lecoq . Encore heureux !

M. Paul-André Colombaninous ne pouvons que souligner les lourdes répercussions des débrayages successifs et des journées de blocage total pour toute l'économie insulaire.

Nous avons appris lundi que ce mouvement social venait d'être suspendu. Cette trêve permet dès à présent une reprise progressive du trafic maritime et offre un répit bienvenu aux acteurs économiques de l'île. Je me réjouis donc de la tenue de ces négociations entre le gouvernement et les représentants du secteur portuaire, que tous les parlementaires corses appelaient de leurs vœux. J'espère surtout qu'elles aboutiront rapidement.

M. Jean-Paul Lecoq . Il suffit de respecter la parole donnée sur les retraites !

M. Paul-André Colombani . Toutefois, cette crise pose à nouveau la question de la dépendance de la Corse au transport maritime et de sa grande vulnérabilité en cas de conflit social dans les ports continentaux. Il n'est pas acceptable que notre île soit régulièrement prise en otage et que des blocages fragilisent son tissu économique et social.

Aussi je relaie les demandes des chambres de commerce et des syndicats de transporteurs de relever les quotas de remplissage des navires en période de grève. Actuellement fixé trop bas, à 35 %, ce quota entraîne des retards de livraison, une hausse des coûts logistiques et une insécurité économique. Le porter à 50 % permettrait de réduire l'impact des grèves sur les chaînes d'approvisionnement et d'éviter les ruptures de stocks de produits essentiels à la Corse.

Quelles autres mesures prévoyez-vous, monsieur le ministre des transports, afin de garantir, même en période de crise, la continuité des liaisons maritimes entre la Corse et le continent ?

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé des transports.

M. Philippe Tabarot, ministre chargé des transports . La situation de la Corse est particulière : du fait de son insularité, elle est particulièrement dépendante du transport maritime.

Nous avons pleinement conscience de l'impact du conflit social sur l'économie de l'île, sur le quotidien des concitoyens et, plus largement, sur l'ensemble des places portuaires. Je suis pleinement mobilisé pour parvenir à un accord, aussi important pour la Corse que pour nos ports, et par conséquent pour notre souveraineté.

Une réunion avec les partenaires sociaux s'est tenue vendredi dernier ; elle a permis la suspension du mouvement social et les discussions se poursuivent. Mon cabinet et moi-même restons mobilisés et prêts à vous recevoir pour poursuivre nos échanges.

Vous évoquez ensuite la liaison maritime entre le continent et la Corse. Grâce aux efforts du gouvernement et de la collectivité de Corse, la délégation de service public pour la desserte de l'île entre 2023 et 2029 a été validée par la Commission européenne en novembre dernier, ce qui consolide les perspectives de desserte pour l'ensemble des acteurs du transport vers la Corse comme pour nos concitoyens sur place.

Enfin, vous soulevez le problème de la continuité territoriale en période de crise. Je rappelle qu'un contrat de délégation de service public s'établit entre une collectivité territoriale et un délégataire. Il s'agit donc d'une compétence de la collectivité corse, à qui il appartient de définir ses priorités dans ce cadre avec les transporteurs.

Nous prenons bonne note de votre proposition de rehausser le taux de remplissage des navires en période de grève. Elle doit être expertisée par la collectivité. D'autres solutions existent certainement.

M. Jean-Paul Lecoq . Négocier !

M. Philippe Tabarot, ministre . Soyez assuré que le gouvernement, mon collègue François Rebsamen en particulier, est pleinement mobilisé sur les enjeux de continuité territoriale de l'île de Beauté.

Mme la présidente . La parole est à M. Paul-André Colombani.

M. Paul-André Colombani . Je vous remercie de votre invitation. Sans doute faudra-t-il l'étendre à l'ensemble des parlementaires corses qui avaient signé il y a quelques semaines la lettre adressée au premier ministre, le plus urgent étant de travailler à résoudre ce conflit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

Données clés

Auteur : [M. Paul-André Colombani](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (2^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 513

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 mars 2025